



JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place Louis-le-Grand (Bellecour), N.° 1; chez Manel, libraire, aussi place Louis-le-Grand, N.° 20; et chez Chambet, libraire, rue Lafont, dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs. et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. Les lettres, paquets et argent doivent être adressés, franc de port, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.° 1, à Lyon.

LYON, 5 Juin.

— Nous avons rendu compte dans un de nos précédens numéros, de l'ouvrage de M. de Jussieu, qui a obtenu le prix proposé par la société des prisons. Il nous reste à parler de l'ouvrage de M. Achard-James, sur le même sujet, sous le titre de *Laurent ou les prisonniers*. Nous n'avons, sans doute, pas besoin de faire remarquer, qu'il doit y avoir de grands rapports, entre cet écrit et celui de M. de Jussieu. Les deux auteurs, écrivant dans un but conforme, ont dû s'attacher à des idées analogues; et la seule différence qu'on puisse s'attendre à rencontrer entre eux, consiste dans la manière dont ils ont arrangé leur action. M. Achard-James a adopté pour la sienne une forme semi-dramatique. La scène se passe en dialogues, dans une prison, et Laurent en est le héros: Condamné aux travaux forcés à perpétuité, ce prisonnier supporte son sort avec une patience angélique; il est le consolateur et le guide de tous les détenus; il les soulage dans leurs afflictions; il sollicite pour ceux d'entre eux, qui sont l'objet d'une sévérité plus rigoureuse: et son zèle n'est jamais mieux récompensé que lorsqu'il obtient en faveur de ses camarades la grâce qu'il a demandée. La présence et les salutaires avis de Laurent, ont fait de la maison de détention où il est retenu, un asile de paix et de soumission; prisonniers et gardiens tout le monde l'aime et l'estime, et sa conduite, qui est depuis long-tems remarquée, devient l'objet de la clémence du Roi, qui daigne lui accorder la remise entière de sa peine.

Il paraît que M. Achard-James, tout en voulant faire de son ouvrage une espèce de Manuel de conduite pour les prisonniers, a eu principalement en vue de les bien pénétrer du bienfait de l'ordonnance royale qui promet, pour l'époque annuelle de la St.-Louis, leur grâce ou des commutations de peine aux condamnés, qui s'en seront rendus dignes par leur repentir et leur soumission. Cette pensée est heureuse; et M. Achard-James a su habilement en tirer parti. Mais peut-être eut-il été convenable d'en graduer davantage les effets; peut-être eut-il fallu ne faire obtenir à un condamné de la catégorie de Laurent, que la commutation de sa peine des travaux-forcés à perpétuité, en celle de la réclusion à tems, sauf à laisser entrevoir le terme prochain, de son entière délinquance.

Quoiqu'il en soit de cette observation, l'ouvrage de M. Achard-James contient de bonnes choses: il offre aux détenus une lecture trop consolante et trop salutaire, pour que nous attachions, à une circonstance de détail, plus d'importance qu'elle n'en mérite.

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci,

répéterons-nous, après tant d'autres, avec le législateur du parnasse latin: Et certes, c'est avoir atteint ce but de l'ambition de tous les auteurs, que d'avoir su, comme MM. de Jussieu et Achard-James, faire pénétrer quelques rayons d'espérance dans ces asiles de douleur, ou la juste rigueur des lois rélègue tant de victimes des passions et des faiblesses humaines (1).

Que bénie soit aussi la main protectrice du monarque éclairé, dont la sollicitude paternelle a daigné s'occuper du sort d'une classe aussi nombreuse d'infortunés! Grâce à ce généreux concours de la volonté royale, avec les efforts des personnes honorables qui composent la société pour l'amélioration des prisons! Il est permis d'espérer que cette branche importante de l'administration publique recevra enfin tous les perfectionnemens dont elle est encore susceptible.

J. S.

— D'après un recensement fait à Berlin, le nombre de personnes mortes d'hydrophobie, dans les états prussiens, depuis 10 ans, s'éleve à 1,666.

— On assure que l'empereur Alexandre, avait grande envie de séjourner en Italie, au moins pendant quelques mois; mais qu'il a abandonné ce projet, parce que des affaires importantes nécessitaient son prompt retour à Saint-Petersbourg. On ajoute, cependant, qu'en quittant Narsane, S. M. se rendra dans les provinces frontières de la Pologne-russe, afin d'y passer en revue les divisions de son armée qui devaient marcher vers l'Italie, et qui ont actuellement reçu contre-ordre. On ne connaîtra la destination ultérieure de ces corps qu'après l'arrivée de l'empereur.

— C'est en conséquence d'un affront semblable à celui qui fit éclater à Rome la révolte contre les Tarquins; et à Londres, celle de Wat Tyler, qu'il faut attribuer la fière insurrection de l'île de Candie: le criminel Aga fut tué par le père offensé, et cette vengeance devint le signal du massacre de tous les musulmans, les turcs furent tous chassés de l'île, et les grecs sont maîtres de toutes les places fortes.

— On écrit de Dijon, 30 mai:

Les débats dans la fameuse affaire de l'assassinat de Pierre Latour de Mursault, ont été ouverts aujourd'hui devant la cour d'assises. On croit qu'ils se prolongeront pendant le reste de la semaine. — « La gelée de cette nuit a endommagé les bas de quelques parties de notre vignoble. »

(1) Un nombre considérable d'exemplaires, des deux ouvrages couronnés, a été envoyé aux commissions administratives des prisons du royaume, pour être mis entre les mains des détenus.

— Nos nouvelles particulières de Paris parlent d'un changement dans le ministère. Le général L... M... serait nommé gouverneur de l'hôtel des Invalides, et remplacé au ministère de la guerre par le général B...; le comte A... quitterait également son emploi, ainsi que M. S... qui serait nommé pair de France. Le duc de R... aurait proposé la place de M. S. à M. de V... qui aurait mis pour condition à son acceptation le renvoi de M. M... et de M. C... L'ambassade de Londres aurait été offerte à M. de C... D'un autre côté, M. le duc de R... et M. de S... seraient en opposition ouverte; surtout, relativement au procès qui se suit à la chambre des pairs. M. de R... désirerait que les accusés fussent acquittés, tandis que M. de S... aurait des sentimens moins humains. Mais nous transmettons ces nouvelles sans y ajouter la moindre foi, principalement à celle qui regarde MM. de R... et de S..., par-la raison toute simple qu'elle est souverainement absurde.

— L'Espagne offre la triste image des maux qui résultent de l'esprit de parti porté à l'excès. Dans les villes mêmes qui sont tranquilles, on semble y craindre des convulsions politiques. Il paraît qu'à Valence le mécontentement y est plus général que partout ailleurs. La tranquillité publique semble être assez rétablie à Algéziras, mais il se commet encore beaucoup d'excès à Barcelonne et dans les environs.

— On dit que le 26 mai deux duels ont eu lieu, à Paris, entre deux députés du côté gauche et deux députés du côté droit; entre MM. D... et D...; MM. les généraux L... et L...

— Nous avons annoncé le tems, que le général Latour qui a rendu des services éminens à la famille royale de Sardaigne, était sur le point de se retirer dans les états autrichiens. On donne pour motif de cette détermination de sa part, qu'il avait promis une amnistie aux rebelles de Turin et d'Alexandrie, qui ne fut pas ensuite ratifiée à Modène, par le roi Charles-Félix. Mais la cause connue de son mécontentement vient de la préférence qui a été accordée à M. Thaon de Revel, sur lui, pour la dignité de lieutenant général du royaume. On prétend au surplus aujourd'hui que le grand collier de l'Annonciade a tout arrangé.

— On mande de Varsovie, que l'armée polonaise a reçu l'ordre de se mettre en marche; on présume qu'elle se dirige vers les frontières de la Moldavie.

— La circulaire des cours de Russie, d'Autriche et de Prusse à leurs ambassadeurs près les puissances étrangères, parle avec force de l'esprit hostile de certaines sectes contre tous les gouvernemens, quelle que soit leur forme. Puisqu'il existe trop généralement une telle disposition d'esprit, le repos et le bien-être de l'Europe ne peuvent être assurés que par l'énergie et l'activité que le pouvoir légitime jugera convenable pour les conserver. Cette circulaire ainsi que les autres documens de cette espèce, contiennent une précieuse description de l'aspect actuel des affaires en Europe.

— M. le Lenormand a adressé la lettre suivante aux journaux des Pays-Bas: « Depuis 38 jours que je suis détenue à la maison d'arrêt de Bruxelles, je ne connais encore, dit-elle, ni mes délateurs, ni mes témoins. Les journaux seuls m'ont appris qu'il existait une ordonnance du tribunal de 1. re instance, qui m'avait acquittée honorablement, comme cela devait être!!! La cour d'appel a soumis sa nouvelle décision au tribunal de Louvain, non pour m'appliquer une loi qui m'est impropre, mais bien pour examiner la nature des dires résultans de l'information. Aucun jugement ne m'est encore signifié; tout Bruxelles parle de mon procès; moi seule j'ignore en quoi je puis être soupçonnée.

On offre ou on demande deux places dans une bonne voiture, pour partir, du 15 au 20 du mois, pour Vichy-les-Bains.

S'adresser à M. Gonon, avoué, place St-Jean, maison Cochard, n.° 8, au 1. er étage.

SPECTACLES du 5 juin.

GRAND THÉÂTRE. — La Fausse Agnès. — Anacréon.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — La Famille Irlandaise. — Le Petit Courrier.

— M. Vautour.

S. M. après avoir entendu la Messe dans ses appartemens, a reçu en audience particulière M. le baron de Nagels, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas.

A midi, les hussards de la garde montante ont défilé devant M. le général, aide-major de service.

A deux heures, LL. AA. RR. Mgr le duc de Bordeaux et Mademoiselle, sont sorties pour aller à Bagatelle.

Après midi, le Roi a travaillé avec M. le président du conseil des ministres.

M. de Stakelberg, ambassadeur de S. M. de toutes les Russies, près la cour de Londres, continue d'habiter l'hôtel de l'empire, rue d'Artois; il a de fréquentes conférences avec M. le comte Pozzo di Borgo. Le départ de cet ambassadeur pour l'Angleterre, n'est pas encore fixé; on pense que son séjour, à Paris, sera prolongé au-delà du terme qui avait été annoncé.

M. Pozzo di Borgo a été reçu hier soir en audience particulière de S. M.

On assure que Mgr. le duc d'Angoulême va rejoindre son auguste épouse aux eaux de Vichy.

M. Jaquinot de Pampelune procureur du Roi, près le tribunal de première instance, est sérieusement indisposé; il est à sa campagne à Auteuil.

Le seizième tirage des obligations de la ville de Paris s'est fait à l'Hôtel-de-Ville, aujourd'hui 2 juin, à 10 heures du matin, de la manière prescrite par l'art. 5 de l'ordonnance du Roi, en date du 14 mai 1817.

A ce tirage, il a été extrait de la roue six cent vingt-huit numéros, formant le nombre des obligations à rembourser en capital, intérêts et primes, le 1.er juillet prochain.

Le n.º 27,977, étant sorti le premier, gagne la prime de 30,000 fr.; le n.º 26,733, sorti le second, celle de 12,000 fr.; le n.º 13,189, sorti le troisième, celle de 6,000 fr.; et le n.º 23,892, sorti le quatrième, celle de 3,000 fr.

CHAMBRE DES DEPUTÉS.

Présidence de M. Ravez.

Séance du 2 juin.

N. B. Hier les bureaux se sont réunis pour procéder à la nomination de leurs présidens et secrétaires, et à la création de la commission chargée de l'examen des projets de loi, relatifs à l'achèvement des ponts, dans divers départemens. Voici le résultat de ces opérations.

Renouvellement des bureaux.

- 1.er bureau : M. le baron Blanquart de Bailleul, président; M. de Wendel, secrétaire.
- 2.e bureau : M. de Rocheplate, président; M. de Curzay, secrétaire.
- 3.e bureau : M. de Courtarvel, président; M. de Vaulchier, secrétaire.
- 4.e bureau : M. Chillaud-de-la-Rigaudie, président; M. de Bourienne secrétaire.
- 5.e bureau : M. Bonnet, président; M. Chifflet, secrétaire.
- 6.e bureau : M. le comte Floirac, président; M. Thomassin de Bienville, secrétaire.
- 7.e bureau : M. de Bouville, président; M. Regnouf, secrétaire.
- 8.e bureau : M. Clauzel de Coussergues, président; M. Chabrol de Chaméane, secrétaire.
- 9.e bureau : M. d'Hardivilliers, président; M. Lizot, secrétaire.

Commission des pétitions.

MM. Pardessus, Dubruel, Piet, Duplessis de Grenédan, de Vandœuvre, Planelly de Lavalette, de Magneval, de Cayrol et Cornet d'Incourt.

Commission chargée de l'examen des projets de loi.

MM. Romillé de Fontaine, Delaunay (de l'Orne), d'Andigné de Mayneuf, Chillaud-de-la-Rigaudie, de Cotton, Héricart de Thuly, Ollivier (de la Seine) et Cornet d'Incourt.

A deux heures la séance est ouverte, M. de Wendel lit le procès-verbal; la rédaction en est adoptée sans réclamation.

MM. Roi, de Villèle, de Corbières, Siméon et Cuvier sont au banc des ministres.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du budget (titre des dépenses).

M. Labbey de Pompières a la parole. Messieurs, autant la présentation d'un budget sourit aux ministres, autant elle afflige les contribuables. La marche des ministres a toujours été de flatter les peuples de promesses qui ne se réalisent jamais. Cette année sera-t-elle plus heureuse? Des paroles émanées du trône font naître cette espérance. Le rapport du ministre des finances l'a-t-elle confirmée? En jetant un coup-d'oeil sur les exercices antérieurs, on voit que les dépenses de 1819 s'élèvent à 857,962,288 fr. On demande pour 1821 882,327,374 fr. : d'où il s'en suit que la différence présente une augmentation de plus de 25 millions. Cependant S. Exc. nous présente un dégrèvement de 14 millions sur la contribution foncière; mais il reste encore 25 millions. Reste à savoir si le dégrèvement est bien appliqué. Une sage administration doit mettre d'abord des bornes à la consommation. L'impôt sur la propriété ne peut être diminué qu'autant qu'il y aurait des réductions sur les dépenses: nous n'en voyons pas dans le budget. Quel est donc le but des ministres? de nous avilir aux yeux du peuple, et de concentrer la puissance dans leurs mains.

De nous avilir en prétendant que nous nous opposons aux diminutions; de concentrer le pouvoir en écartant des élections les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des citoyens; mais j'ose espérer que vous ne donnerez pas dans un piège aussi grossier.

L'orateur propose ensuite une diminution des impôts fonciers, à dater du 1.er juillet prochain. Passant ensuite à la discussion des dépenses des différens ministres, il propose la suppression des sous-secrétaires d'état et du

conseil d'état. Il attaque le budget du ministre des affaires étrangères qui, selon lui, n'est point parvenu à faire occuper à la France le rang qu'elle avait jadis dans la diplomatie. Il exprime le vœu de voir supprimer de fait le ministère de la police qui a été aboli par des lois antérieures. Arrivant au chapitre du clergé, M. Labbey de Pompières se plaint de ce que la pourpre et le trochet sont dans l'abondance, et la soutane dans la plus profonde misère. La police secrète est encore l'objet d'une vive sortie de l'orateur. Les fouds, dit-il, ne sont employés qu'à corrompre les valets pour surprendre les secrets de leur maître, qu'à payer des agens provocateurs.

Enfin, M. Labbey de Pompières termine en proposant plusieurs réductions que nous ferons connaître lors de la délibération sur les articles. La chambre ordonne l'impression du discours.

M. Cornet d'Incourt; Je n'ai pas cru qu'il fut possible de discuter un projet de loi, sans l'examiner dans son ensemble; aussi je traiterai successivement des dépenses et des recettes, et je commencerai par ces dernières.

Membre de la commission du budget, je pense encore pouvoir glaner, après les développemens qui vous ont été donnés par vos deux rapporteurs, car je hais les dépenses autant que les recettes. Je dirai peu de mal de cette multitude d'employés qui encombrant les bureaux, mais j'oserais observer qu'il serait facile de faire des réductions sur cet article; je ne vous parlerai point de l'entretien des forêts, et je les traverserai sans m'y arrêter; n'ayant rien à ajouter à ce qui vous a été dit par le rapporteur.

M. Cornet d'Incourt propose diverses réductions sur le taux de l'enregistrement, du timbre et les droits établis sur les bières. Il se plaint du peu d'égalité qui existe entre la contribution mobilière et la contribution personnelle. Passant à l'examen des dépenses, il soutient que le provisoire dans lequel le ministère semble se complaire, est un obstacle aux économies; il en est de même de l'obligation de voter le budget dans le milieu de l'année. Il signale comme des abus également funestes, l'éducation donnée aux frais de l'état à des enfans appartenant soit à des familles riches, soit à des familles pauvres. Ce mode d'instruction, dit-il, tend à créer des ambitions qu'on ne peut satisfaire en faisant sortir de la classe industrielle, des jeunes-gens qu'on ne peut ensuite employer, et qui souvent tournent le bienfait contre le bienfaiteur.

Il termine en repoussant les attaques dirigées contre les évêques et les maisons religieuses. Si, dit-il, des Brames, des Deviennes se réunissaient pour célébrer leurs mystères, vous n'auriez rien à leur reprocher puisque la charte garantit la liberté des cultes. Pourquoi donc ces sarcasmes continuels contre les vierges du Seigneur. Quel est leur crime! leur crime, messieurs, est de former, pour un siècle qui n'en est pas digne, de charmes époux et de bonnes mères de famille. Cessons donc de vaines déclamations, que Dieu soit en surêté au milieu de nous, et bientôt la France n'aura plus rien à désirer sous le gouvernement paternel de ses princes.

La chambre ordonne l'impression du discours.

M. Sébastiani: Les éloges complaisans que l'on vient de donner à une religion que nous chérissons tous pourraient bien produire un effet contraire à celui qu'on se propose. (Murmures à droite.) Après cette observation, je vais me livrer à la discussion d'un projet défectueux dans toutes ses parties.

D'abord, la mort d'un prince que nous regrettons vivement, et la naissance de Mgr. le duc de Bordeaux mettant le ministère dans la nécessité de présenter un projet de loi, pour la fixation de la liste civile.

L'éloge anticipé qui en a été fait par MM. les rapporteurs, nous menace de son adoption pure et simple. Car on ne doit pas considérer comme un dégrèvement, la réduction de 300,000 fr. que la commission propose sur un budget de plus d'un milliard; c'est surtout au chapitre de l'instruction que la commission fait des réductions, en émettant le vœu de la voir dirigée par des hommes religieux et monarchiques; je ne sais ce qu'il peut rester à désirer dans ce moment. On ne trouve rien à redire au budget du ministre des affaires étrangères, nous a dit M. le rapporteur; je ne partage point cette opinion, lorsque je vois la France ne protéger en aucune manière le système constitutionnel; je dirai plus, et ici je dois être approuvé par tous les membres de cette chambre, les citoyens français ne sont pas même protégés. Au moment où je parle, la Grèce est en armes, une lutte terrible s'est engagée entre les chrétiens et les mahométans, et trois frégates françaises sont dans l'Archipel, comme si trois frégates suffisaient pour garantir et assurer les personnes et les propriétés de tous les citoyens français.

Ne faudrait-il pas qu'une escadre nombreuse parcourût les îles de l'Archipel. (Murmures à droite.) Messieurs je ne suis point l'ennemi des Musulmans; j'ai appris à les connaître, j'ai même eu l'honneur de les défendre, mais je ne puis m'empêcher de faire des vœux pour que dix millions de chrétiens puissent parvenir à secouer le joug du despotisme.

Voyons maintenant si le gouvernement a fait ce qu'il était convenable pour assurer son indépendance. Vous avez à peine une armée de 60 mille hommes dans lesquels nous comptons 24 mille hommes de garde royale, corps dévoué et sur lequel on peut compter; mais ce corps est beaucoup trop considérable relativement à nos troupes de ligne; vous n'avez pas une place forte; des plans de fortification dressés par des officiers instruits, sont restés dans les cartons poudreux du ministère.

Cependant la Hollande et l'Allemagne construisent des places fortes qui menacent la France. Je sais que si l'ennemi s'avancait, on pourrait avoir recours à la loi du recrutement; mais tandis que vous armez et instruisez vos conscrits, les étrangers auront le temps de pénétrer au cœur de la France.

Notre marine est anéantie; elle ne pourrait jamais balancer la puissance de l'Angleterre; mais au moins une sage administration nous mettrait dans la position de lui résister. Ici, je le dis à regret, notre construction maritime, jadis la première de l'Europe, ne vient qu'en troisième ligne. Enfin nos colonies ne sont régies que par des ordonnances, et mises hors du régime constitutionnel. (Murmures à droite.) Je vous ai dit de dures vérités, mais je n'ai fait que remplir mon devoir; je me proposais de parler du ministère des finances, mais je sens que j'ai déjà abusé des momens de la chambre; et mes forces d'ailleurs ne me permettent pas de continuer; je vote contre le projet.

La chambre ordonne l'impression du discours.

M. de Villèle: Je crois devoir répondre à ce qui a été avancé par le préopinant. Il a dit d'abord que le ministère aurait du présenter un projet de loi sur la fixation de la liste civile, attendu qu'il y avait lieu à sa diminution, par la mort d'un de nos princes.

M. Sébastiani, de sa place: Je n'ai point dit cela; J'ai avancé que le ministère, dans l'intérêt même de M. le duc de Bordeaux, devait présenter un projet de loi, pour faire passer sur sa tête la dotation de son auguste père.

M. de Villèle: La liste civile ne devant point éprouver de changement, la loi dont il s'agit n'eût été qu'une loi de convenance, dont vous n'auriez pas voulu.

Quant aux objections de M. Sébastiani, son Excellence répond qu'il est

impossible d'entretenir une armée de 500 mille hommes dans un état de paix : il en est de même de notre marine.

Pour ce qui regarde le système colonial, M. de Villèle fait observer qu'il a été déterminé par la charte.

M. de Lastours lit un long discours : une grande partie des membres de la chambre sortent de la salle, des conversations particulières s'établissent entre les députés présents. La faiblesse de l'organe de M. Lastours, ne nous a pas permis d'entendre son discours qu'il a terminé en proposant plusieurs réductions qui trouveront leur place lors de la délibération sur les articles du projet de loi.

La suite de la discussion est continuée à lundi ; la séance publique est levée à cinq heures et demie.

COUR DES PAIRS.

Séance du 2 juin.

A onze heures l'audience est ouverte ; M. le duc d'Esclignac est absent.

M. de Labourdonnaye à l'accusé Mouchy : Il est étonnant que depuis huit mois que vous êtes en prison, vous n'avez pas pu faire découvrir le nommé Bachellier, dont vous nous avez tant parlé ?

R. On n'a pu le découvrir.

La cour reprend l'audition des témoins.

M. Ameloot, sous lieutenant dans la légion du Nord, est introduit :

M. le chancelier : Je déclare à la cour que ce témoin et ceux que l'on va entendre, ont déclaré à leurs chefs ce qu'ils ont appris relativement à la conspiration.

Le témoin : Vers le 10 ou 11 août, j'entendis MM. Bredart et Loritz, officiers dans ma légion, parler des constitutions d'Espagne. Le 12, M. Loritz vint chez moi, et me dit : Vous êtes un brave de l'ancienne armée, je puis me confier à vous, vous allez être content, le drapeau tricolor va flotter en France, le roi de Rome montera sur le trône, et nous aurons pour régent le prince Eugène. Le 13, me trouvant à dîner avec Bredart et Loritz, nous bûmes du vin, et Loritz dit : Nos 500 francs de gratification d'entrée en campagne payeront cela, tout va au mieux. Le lendemain, Bredart me donna d'autres détails sur la conspiration, et me dit que le capitaine Dequevauvilliers en faisait partie. En me quittant, ils me recommandèrent de ne rien dire à M. Drapier, parce qu'il était un blanc. Nous allâmes le soir dans un café sur le boulevard, où nous rencontrâmes un individu nommé Lavocat et un officier de la légion de la Meurthe. De retour chez moi, j'allai trouver M. Drapier, mon lieutenant. Je vis le lendemain Bredart à l'exercice, il me dit : C'est demain que le coup aura lieu. Il me proposa d'aller voir un étudiant en médecine, nommé Thevenot, son ami ; y étant allé, Bredart lui annonça que le lendemain, le drapeau tricolor flotterait à Paris, que plusieurs régimens étaient gagnés, qu'on attendait plus que l'arrivée d'un général ; qu'on devait faire disparaître la famille royale, qu'il n'était plus tems de reculer, puisque le coup était commencé à Grenoble ; il ajouta : Nous avons à notre tête le général Lafayette. Thevenot ayant demandé ce que l'on ferait de la famille royale, il répliqua : On en fera ce que l'on en a déjà fait. Quand à nos officiers supérieurs, nous mettrons des factionnaires à leurs portes, et malheur à eux s'ils bougent. Rentré chez moi, j'allai trouver mon colonel, et lui déclarai tout ce que je venais d'apprendre.

Le lendemain je rencontrai Brédart qui me dit : Il y a beaucoup de mouvement à la caserne ; je crois que nous sommes trahis, mais peu importe ; le gouvernement ne peut rien nous faire. Etant allé au café, un officier nommé Jacquot me dit : Tout va bien, Brédart vient de recevoir 500 francs pour faire boire la troupe.

L'accusé Loritz : Je vous supplierai de demander au témoin quel jour du mois d'août il a eu l'intention de déclarer ce que je lui avais dit ?

R. Le 15.

D. Chez qui a-t-il été ?

R. Chez mon colonel, je n'ai pu le trouver.

D. J'observe qu'il aurait pu le trouver au rapport. Que lui a dit le lieutenant-colonel ?

R. De poursuivre cette affaire ; je lui répliquai que je voulais bien servir en fidele serviteur, mais non en espion.

D. Ne vous a-t-il pas donné sa parole d'honneur de ne vous point nommer ?

Oui, Monsieur.

D. Savez-vous si le lieutenant-colonel a parlé du directeur-général de la police ?

R. Oui, Monsieur, il a prononcé le même nom....

Loritz : La cour doit se rappeler que beaucoup de bruits couraient à cette époque ; je n'avais aucune confiance en M. Ameloot, qui d'ailleurs avait été à Gand en 1815. Je ne fis que lui parler des mouvemens qui avaient lieu à Naples ; voilà tout ce que je lui ai dit : le reste est une imposture. Ce qui prouve que je n'avais aucune connaissance du complot, c'est que j'ai été arrêté dans mon lit.

L'accusé Brédart prétend que la déclaration du témoin est entièrement fausse.

Brédart : Pourquoi le témoin venait-il si souvent chez moi ?

R. J'avais été chargé par mon colonel de surveiller ce qui se passait.

Fesneau : Je remarque une espèce d'aggravation ou de diminution dans chacune des dépositions. Je désirerais savoir à laquelle des trois il veut se référer.

(3)

Le témoin : Je viens de dire la vérité.

Fesneau : Je fais remarquer que le 19 août, lorsque j'entrai dans sa chambre, suivant ses dépositions écrites, j'aurais dit : Nous sommes trahis ! ai-je jamais parlé au témoin de conspiration ?

R. Non, M.

Fesneau : Quelle est la raison que me donna le témoin lorsque le 19 au matin, je lui demandai pourquoi il ne montait pas sa garde, car il était désigné pour la monter avec moi ?

R. J'étais chargé par mon colonel de soins beaucoup plus importants.

Fesneau : Ai-je dit que mon capitaine en verrait de cruelles ?

Le témoin : C'est vrai.

Fesneau : C'est faux ; je n'ai jamais eu qu'à me louer de mon capitaine qui est le meilleur des hommes, qui m'a servi de père ; aurais-je pu l'assassiner ?

M. Target (1) défenseur de Loritz, adresse plusieurs questions au témoin dont le but est d'inculper sa moralité et même de l'outrager ; l'avocat appuie ses demandes des réflexions les plus déplacées et les plus pernicieuses.

M. le comte de St Roman et plusieurs autres pairs : C'est épouvantable, ce sont des maximes anti sociales...

M. Target veut parler, le tumulte qui règne dans la salle l'en empêche.

M. Rigal adresse au témoin plusieurs questions dans l'intérêt de son client ; il établit quelques différens entre les dépositions antérieures et celles qu'il fait devant la cour.

Le témoin persiste dans sa déposition orale.

M. Rigal : Etiez-vous lié intimement avec Brédart ?

R. M., je mangeais avec lui et le voyais fréquemment.

M. le général Maison : Je demanderai au témoin s'il n'a pas été avec Loritz, chez le capitaine Bardet.

R. Oui, M.

D. Ne l'avez-vous pas salué du titre de commandant ?

R. Non, M.

D. Accusé Loritz, le témoin a-t-il appelé le capitaine Bardet commandant ?

R. Oui, M.

Le témoin : C'est faux.

La séance est levée à 2 heures. La cour se réunit en chambre législative.

NOUVELLES ETRANGERES.

ANGLETERRE.

Londres, 30 mai. Fonds publics : actions de la banque, 232 3/4 ; 3 p. 0/0 réduits ; 75 7/8 ; 3 p. 0/0 consolidés, -6 3/4 ; 3 1/2 p. 0/0 ; 85 3/4 ; 4 p. 0/0, 94 1/4 ; 5 p. 0/0, 110. 3/8, consolidés à terme, 77 1/2.

— Nos fonds continuent à hausser avec une grande rapidité. Il s'est fait dans la Cité beaucoup de paris que les consolidés du terme de juillet monteraient à 80. Ces paris étaient de 45 contre 100 ; mais aujourd'hui ceux qui pariaient qu'ils n'arriveraient pas à ce taux, n'osent plus accepter les mêmes propositions.

— Encouragement au duel. Les commissaires chargés de la police de la ville de Londres, ont assigné un coin de terre dans le parc du régent, aux fous qui, sans motif suffisant, veulent se battre en duel. L'endroit est indiqué par un écriteau portant : « La canaille peut se tuer ici. » (*Herald.*)

— L'époque du couronnement du roi d'Angleterre paraît être retardée. Plusieurs journaux en donnent pour motif les fréquentes apparitions de la reine en public depuis quelques semaines, et l'incertitude où est le gouvernement sur ce qu'elle se dispose à faire lors de cette cérémonie.

— Le comte de Sheffield est mort hier à Londres, à l'âge de 86 ans. Son fils, Georges-Auguste-Frédéric Charles Holroyd, vicomte Pevensey, hérite de ses titres et de ses biens. (*Times-Briton.*)

— Le roi a, dit-on, l'intention d'honorer sir W. W. Wynn d'une visite, cet été. Le chef de Wynnstay se propose d'assembler, comme au tems jadis, tous les bardes et les ménestriers du pays, afin de donner à notre bien-aimé monarque une idée de la manière dont les anciens bretons exécutaient leur musique nationale. (*Idem.*)

— On a fait porter des magasins d'Hawlbowlie à Dublin, un drapeau royal d'une énorme dimension et d'une grande valeur. Ceci paraît confirmer ce qu'on a dit relativement aux intentions de S. M., de se rendre dans la capitale de ce royaume. (*British Press.*)

— Lundi soir, au moment où la chambre des communes allait lever la séance, M. Hume, qu'on pourrait presque appeler métaphoriquement le point d'interrogation, par son penchant à faire des questions, demanda pourquoi les bureaux du gouvernement ne faisaient point insérer leurs annonces dans le journal *The Times* ? bien qu'il soit de notoriété publique que cette feuille est par fois illuminée par les saillies de ce *Gentleman* ; nous ne supposons pas qu'il ait fait cette question pour mettre ce journal à même de s'appeler ainsi qu'il le fait aujourd'hui, « une puissance belligérante, triomphant du gouvernement. » C'est, il faut le croire, le nom par lequel il veut se distinguer à l'avenir, en place de son ancien titre de *régulateur de l'Europe.* (*Leading journal of Europe.*) Il est bon de faire connaître à ce très-modeste journal qu'il a toujours été de la politique du gouvernement de n'accorder des faveurs qu'à des puissances amies et non à des puissances belligérantes.

TURQUIE.

Widdin, 3 mai. — L'armée grecque qui se trouve en Moldavie est en trois corps, avec lesquels Ypsilanti veut se porter sur Silistrie, afin de passer le Danube et ensuite se rendre maître des côtes de la mer Noire. Théodore Sludzier a le projet de passer le Danube, d'assiéger Nicopolis et de marcher ensuite sur Sophie, afin de propager l'insurrection en Bulgarie et en Serbie. Le prince Kantkuzen, descendant de la ci-devant famille impériale grecque, s'est maintenant réuni à Ypsilanti.

(1). M. Target est le fils du Conventionnel Target.

Au Bouclier français, petite rue Mercière, N.º 20.

Notre tour est attendu après demain à Schanbrunn. — Il paraît d'après des lettres de Constantinople, que les ministres des puissances chrétiennes accrédités auprès de la Porte, ne se croyant pas en sûreté dans cette capitale, se sont embarqués et retirés à Buyukdere, village sur le Bosphore. — L'insurrection fait de grands progrès dans la Morée, dans l'Archipel et dans toutes les parties méridionales de la Turquie d'Europe. — Des succès qui ne sont plus douteux sont ceux de l'armée navale des insurgés. Celle-ci va insulter les bâtimens Turcs, jusqu'à la vue de Constantinople. Elle tient pour ainsi dire seule sur la mer, la flotte turque ne pouvant se mesurer avec celle de insurgés, ni sous le rapport de la force, ni sous celui des manœuvres, les Grecs ayant pour eux les plus habiles marins.

NOUVELLES DE LA PENINSULE.

(Correspondance particulière.)

Madrid, 14 mai. — Nous jouissons toujours de la même tranquillité. — On prend des mesures dans toutes les provinces de l'Espagne pour l'extirpation de la mendicité. Les chefs politiques de Valence et de Séville sont ceux qui se distinguent le plus dans la destruction de ce fléau. — La nouvelle de la division de nos provinces d'outre-mer en deux gouvernemens, prend de jour en jour plus de consistance; mais les infans ne quitteraient qu'avec regret le sol qui les a vu naître. Les députés américains ne négligent aucune démarche pour faire réussir ce projet. — Le soldat espagnol commence à être traité comme le mérite un citoyen qui prend les armes pour la défense de sa patrie. Il y a quelque temps qu'on avait aboli la peine des verges. D'après les ordres du Roi, le ministre de la guerre vient de supprimer celle des baguettes (*baguetas*). — La session des cortès expire de rigueur le premier juillet; cependant on assure qu'ils seront convoqués extraordinairement à compter de cette époque; des motifs du plus haut intérêt nécessitent cette mesure. — Les séances publiques de nos cortès sont absolument dépourvues d'intérêt; dans celle du 22 mai, le congrès a approuvé le traité de cession des Florides. Le discours du prince de finances a occupé en entier les séances du 22 et 23 mai. Dans la même séance du 22, le ministre de l'intérieur a informé le congrès de l'arrivée à Cadix de deux envoyés du général Bolivar, pour discuter ses prétentions sur la république de Colombia, et qu'au mépris du traité d'armistice, les hostilités devaient recommencer le 28 avril. A ce sujet, plusieurs députés témoignent le désir qu'ils auraient de voir cette guerre moins acharnée, et que les principes du droit des gens y fussent plus observés. — Dans la séance du 23 mai, on a commencé la discussion du projet de loi sur la contribution directe, les cinq premiers articles ont été adoptés. On procédera incessamment à la répartition entre les diverses provinces des 150 000 000 de réaux (37,500 000 de francs). — Le Roi, par un décret, a fixé le mode de procéder contre les nombreux prisonniers d'état, qui sont détenus à Salvatierra et sur d'autres points du royaume. Ce décret contient amnistie pour ceux des détenus, qui n'ont point eu d'autorité, de grade ou d'influence particulière dans les insurrections, et autres manœuvres anti constitutionnelles. — Les cortès de Lisbonne ont appliqué à l'extinction de la dette publique de Portugal, le revenu des évêchés, bénéfices et autres dignités ecclésiastiques, à fur et mesure, que ces charges viendront à vager. — **Des bords de la Bidassoa, le 28 mai.** — Le gouvernement espagnol vient d'ordonner des mesures énergiques pour la répression de la contrebande; des plaintes justes et fondées avaient été portées à ce sujet. Le ministre des finances annonce, dans une circulaire, que les employés des douanes, dont la négligence ou la prévarication seraient reconnues, non-seulement encourraient la destitution, mais seraient susceptibles d'être mis en jugement. — Il y a déjà plusieurs jours que le curé Talduedo a été condamné à mort par un conseil de guerre séant à Vittoria, et que la sentence est confirmée par le capitaine-général. Nous ne savons pas encore qu'elle ait été exécutée. Le curé Salazar a tout avoué à Pampelane; il en a même plus dit que l'on se vouldit en savoir. — **Cádiz, le 18 mai.** La corvette l'*Aréthuse*, commandée par le lieutenant de vaisseau *Munill Fanés*, et entrée dans ce port, venant de la *Guaitra* en 49 jours, outre la correspondance, elle a à son bord des envoyés du gouvernement dissident de la Côte-Ferme. — Notre consul à Tanger nous informe que, d'après les ordres précis de S. M., *Muley-Soliman*, le prince *Muley-Ali* devait bloquer par terre et par mer la ville de Fétuan; en conséquence, on a publié qu'aucun navire espagnol ne se dirige sur ce point. — La municipalité de notre ville ayant décidé qu'il serait organisé cinq compagnies d'artillerie de cent hommes chacune; elle invite les habitans qui seraient dans l'intention de s'y enroller, de se présenter à compter de ce jour devant la commission des milices. Les cinq compagnies seront attachées aux cinq bataillons de la milice volontaire, selon que le sort en décidera. Les Officiers, sous-officiers et caporaux seront nommés par les individus de chaque compagnie. — Notre chef politique reçoit journellement un grand nombre d'adresse, d'officiers retirés, d'employés, de citoyens qui demandent à marcher contre le par-tisan *Zulvar*, qui jusqu'ici n'a pas fait de grands exploits. — **Valence, le 21 mai.** La commission sanitaire de la ville d'Albayda, ayant donné connaissance d'une maladie connue sous le nom de fièvre gastrique, qui faisait quelques ravages dans un petit endroit nommé *Agela*, où elle a enlevé jusqu'à 6 personnes dans un seul jour. la junte suprême de santé de cette province y a envoyé des gens de l'art, à l'effet de constater l'origine de suivre les symptômes de cette maladie épidémique et ordonner des mesures pour en empêcher la propagation. — **Lisbonne, le 15 mai.** La régence a envoyé une circulaire aux généraux commandant dans les provinces du *Minho*, *Frales*, *Montes*, *Beyra*, *Alentejo*, *Algarbe*, et au gouverneur de *Yelves*, afin qu'ils prennent les mesures que les circonstances exigeraient pour éviter quelques tentatives d'insulte de la part des bandes de factieux espagnols; et de repousser hors du territoire portugais ceux de ces bandits qui viendraient y chercher un asile contre la punition due à leurs crimes. — L'évêque de *Villa-Viciosa*, s'étant non-seulement refusé à prêter serment aux bases de la nouvelle constitution, mais ayant même protesté contre, et cherchant par ses doctrines à exciter le peuple à la rébellion; il a été décidé dans une séance du congrès que le gouvernement serait invité à s'assurer sur-le-champ de la personne du prélat.

Les sieurs Vonoven frères, ont l'honneur de prévenir qu'ils vendent toujours leurs draps d'Elbeuf, Louviers et Sedan, à prix fixe, et à un quart au-dessous du cours, qu'ils garantissent sans défaut. Ils viennent de recevoir un superbe assortiment en étoffes pour gilets: telles que poil de chèvre, piqués, à fleurs et à raies; Nankin de l'Inde, en premier choix, et généralement les étoffes à la mode, pour pantalon d'été, dont les prix fixes sont également marqués sur chaque pièce.

—EAU DE JAVELLE, en gros et en détail, chez M. Macors, pharmacien, seul dépositaire légal, à Lyon, de la Quintessence antipsorique, ou Eau de Mettemberg, pour la guérison des accidens consécutifs de la gale et du vice psorique en général, et comme cosmétique pour corriger la sécheresse de la peau, la préserver des effets de la contagion, en guérir les petites affections partielles, et l'entretenir dans l'état de santé. M. Macors a aussi le dépôt des dragées du docteur Vaume, avec lesquelles on guérit toutes espèces de maladies vénériennes, sans le secours d'aucun autre remède. Il y a des boîtes de 3 fr. et de 6 fr.

—Pour répondre aux nombreuses demandes, qui sont faites, soit à la ville soit à la campagne, du *Syrop pectoral aromatique de GARDET*, dont l'efficacité dans les toux et les affections de poitrine, se soutient d'une manière si admirable; j'avais promis de faire connaître par les journaux, le moment où le dépôt serait de relief approvisionné de cet intéressant médicament.

L'expédition, qui m'avait été annoncée, étant arrivée, j'ai l'honneur de prévenir que ce syrop se trouve toujours à la pharmacie de G. Pelletier, pharmacien, place du Plâtre, ou à son laboratoire, faubourg de la Guillotière, n.º 104.

On se procure également aux mêmes établissemens, les chocolats au liken et aux salep analeptiques, puissans dans les maladies ci-dessus indiquées, et les convalescences longues et pénibles.

AVIS.

Les prix des places de Lyon à Paris, dans les diligences de l'exploitation générale des messageries royales, rue Notre-Dame-des-Victoires, à Paris, sont fixés:

- A 55 fr. dans l'intérieur.
- A 50 fr. dans le cabriolet.
- A 45 fr. dans la galerie.
- A 35 fr. sur la banquette d'impériale.

Le prix des distances intermédiaires est également réduit. Des fourgons pour la marchandise suivent les diligences. Les bureaux sont à Lyon, place des Terreaux, n.º 7, et quai et maison St.-Benoit, n.º 29.

—Le propriétaire du grand Café Chinois, à St-Clair, tenant un dépôt de Wermouth de Londres, a l'honneur de prévenir que, pour la commodité du public, il vient d'établir, dans l'intérieur de la ville, un autre dépôt de ce même et véritable Wermouth de Londres. Il a fait ce rapprochement dans l'intention de faciliter les personnes qui en désirent, et qui craignent l'éloignement. En conséquence, le nouveau dépôt se trouve au Salon de lecture, à l'angle de la rue et place des Célestins.

Un imprimé indiquera l'usage et la propriété de cette boisson autrefois ignorée à Lyon, mais fort en usage dans les premières villes de l'Europe. Son efficacité est reconnue par les médecins et les voyageurs, comme étant très-propre à procurer un grand appétit, en en prenant un quart de verre, une heure ou deux avant le dîner. On lui attribue aussi la vertu d'être un puissant stomachique.

LIBRAIRIE.

Il vient de paraître chez Chambet, libraire, rue Lafont, n.º 2, une nouvelle édition du GUIDE DE L'ÉTRANGER A LYON. Ce petit ouvrage est un véritable *vade mecum* dont le voyageur, qui visite notre ville, ne peut se passer. Il contient des renseignemens puisés en général à de bonnes sources sur les édifices, les monumens et les établissemens publics les plus remarquables, et sur tout ce qui peut intéresser la curiosité. Cette nouvelle édition se recommande encore par des changemens et des corrections qui ajoutent à l'intérêt et à l'utilité de l'ouvrage.

HISTOIRE UNIVERSELLE ANCIENNE ET MODERNE; par M. le comte de Ségur, de l'académie française, pair de France, etc. etc. avec atlas par Tardieu, 10 vol. in 8.º, contenant l'histoire ancienne, proprement dite l'histoire romaine et l'histoire du Bas-Empire. L'atlas soigneusement colorié contiendra sept grandes cartes, 60 costumes et différentes machines de guerre, armes, ustensiles, etc.

Prix des 10 volumes et de l'atlas, 70 fr. pour les souscripteurs, et 80 fr. pour les non souscripteurs. La souscription est ouverte jusqu'à la fin de mai. La première livraison vient de paraître; les autres suivront de deux mois en deux mois.

A Paris, chez Eymery, libraire, rue Mazarine, n.º 30, et à Lyon, chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, n.º 20.

On désirent généralement une édition format in 8.º de cet important ouvrage qui avait été imprimé en 25 vol in-18, et nous pouvons assurer que cette nouvelle édition ne laissera rien à désirer; le caractère entièrement nouveau a été fondu exprès; enfin l'éditeur a voulu qu'elle pût figurer dans les bibliothèques les mieux choisies, à côté des nouvelles réimpressions de nos bons auteurs.

On trouve chez les mêmes libraires, l'édition de cet ouvrage en 25 vol in-18, prix 50 fr. L'histoire de France est sous presse.

Galerie morale et politique du même auteur, 2 vol in 8.º prix 12 fr. Les 4 âges de la vie, 1 vol. in-12, fig. 5 fr. Chansons et romances in 18 fig. 2 fr.

Bourse de Paris du 2 Juin 1821. — COURS AUTHENTIQUE. Cinq pour cent cons. Jouis. du 22 mars 1821. 85 f. 90 c. 86 f. 85 f. 95 c. 86 f. 86 f. 5 c. 15 c. 10 c. 86 f.

CHANGES.

Il y a toujours de la demande sur le Londres, cependant on offre à 25, 50 à 90 j. Il s'en est placé à 25, 75, à courts jours. Le Gènes est très-calme; on tient le papier sur Naples à 445, à 2 mois, et il se place difficilement. Les florins et les mars sont très-calmes. Le Vienne et l'Auguste se feraient à la cote. Les valeurs sur l'Espagne se font assez couramment. Le papier sur Nîmes, Avignon, Montpellier, Beaucaire, etc. est très-recherché, et se placerait très-avantageusement.